



DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCEE – ANNEE 2022-2023

publié le 31/05/2022

Vous trouverez en pièces jointes le flyer et le coupon-réponse concernant la demande de bourse de lycée 2022-2023, documents distribués à votre enfant ce jour.

La **campagne de demande de bourse nationale de lycée** pour l'année scolaire 2022-2023 est ouverte depuis le **30 mai** et se terminera le **6 juillet 2021**.

La **demande** de bourse de lycée **s'effectue** prioritairement **en ligne** en vous connectant à l'adresse <https://teleservices.education.gouv.fr> avec les identifiants EDUCONNECT qui vous ont été remis.

Le lien suivant pourra vous aider à activer votre compte EDUCONNECT si cela n'a pas déjà été effectué : <https://www.education.gouv.fr/educo...>

Cette campagne de bourse a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui va entrer dans un lycée public ou un EREA à la rentrée 2022.

La demande de bourse doit être faite **sans préjuger de l'orientation de votre enfant**.

Un **simulateur** accessible depuis <https://calculateur-bourses.educati...> ou <https://www.education.gouv.fr/les-b...> vous **permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée** pour votre enfant et en **estimer son montant**.

Les ressources et le nombre d'enfants à charge sont justifiés par l'avis d'imposition sur les revenus. Pour l'année scolaire 2022-2023, c'est le revenu fiscal de référence de l'**avis d'imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021 qui est retenu**.

La bourse se décline en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge (**notion de ménage social et fiscal qui est considérée** : personnes vivant ensemble sous le même toit. *Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux conjoints qui est prise en compte*).

Pour l'année 2022-2023 le montant annuel de la bourse varie entre 441 € pour l'échelon 1 et 936 € pour l'échelon 6. Ce montant est versé en trois fois (à chaque trimestre et déduit sur la facture de demi-pension).

Pour les familles qui rencontreraient des difficultés pour effectuer la demande en ligne, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat qui vous accompagnera dans votre démarche (venir muni des documents nécessaires à la demande, avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 du ménage du demandeur ou de tout autre document mentionnant votre numéro fiscal...)

Documents joints

 [2022_bourses_lycee_flyer_vd](#) (PDF de 4.5 Mo)

 [coupon_reponse_demande_de_bourse_de_lycee_rentree_2022](#) (PDF de 32 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.